



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commémorations

Question écrite n° 51836

### Texte de la question

Soulignant l'intérêt des propositions de la Confédération européenne des anciens combattants (CEAC), M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ses déclarations : « Les anciens combattants, qu'ils aient été alliés ou adversaires, derniers témoins et acteurs d'une tragédie qui, au vingtième siècle, a ensanglanté et couvert de ruines l'Europe entière, demandent que l'année 2005, marquant le soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale soit consacrée à la célébration de la paix. »

### Texte de la réponse

Le Haut Conseil de la mémoire combattante, qui s'est réuni sous la présidence du Président de la République le 10 novembre dernier, a fixé l'orientation du programme commémoratif pour l'année 2005, qui sera placé sous le thème « La victoire, la liberté, la paix ». Une mission du 60e anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Seconde Guerre mondiale a été créée par le décret n° 2004-1316 du 30 novembre 2004 pour organiser ces célébrations, dont, notamment, la victoire militaire et la capitulation allemande du 8 mai 1945 et la fin de la Seconde Guerre mondiale par la signature, le 2 septembre 1945, de l'acte de capitulation des armées japonaises. L'année 2005 sera par ailleurs jalonnée de commémorations visant à évoquer la libération des camps et la tragédie de la déportation. Le thème de la paix occupera donc bien une place centrale dans les événements de mémoire prévus au cours des prochains mois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51836

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9103

**Réponse publiée le :** 18 janvier 2005, page 543